Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_02-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

NOMBRE

De Conseillers en exercice : 28

De Conseillers présents : 22

De votants : 26

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-neuf heures, le conseil municipal de la Commune de Vezin-le-Coquet convoqué le neuf décembre, conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle Mosaïque sous la présidence de Monsieur René-François Houssin, Maire.

Étaient présents :

M. AFTIM Nabih - M. BONIFACE MANOHARAN Antoine - M. BOUCARD Michel - Mme CAILLARD Laurence – Mme COLIN Fabienne - Mme EL HASNAOUI Bouchra - Mme FULBERT Mirlène - Mme GALLAIS Marie-Noëlle - M. HOUSSIN René-François – Mme HUTEAU Gisèle – M. JOUFFE Pierrick - Mme LAHAYE Marie-France - M. LE MEUT Paul - Mme LECROSNIER Madeleine – M. LEPORT Laurent - M. MALINGRE Alain - Mme PEREIRA Valérie - Mme QUELLEUC Martine - Mme QUEMENER Aurélie – Mme RAOULT Marie - Mme RENOU Clarisse – M. VACHET Olivier

Étaient absents :

M. AGAESSE Ronan arrivé à 19h28 à partir de la délibération N°04 - Mme BOQUET Charlène - M. DUBREUIL Jean-Louis - Mme FRIQUET Chantal - M. GOBERT Daniel - M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier

Pouvoirs de vote :
M. DUBREUIL Jean-Louis à Mme CAILLARD Laurence
Mme FRIQUET Chantal à M. HOUSSIN René-François
M. GOBERT Daniel à Mme GALLAIS Marie-Noëlle
M. SCHLAGDENHAUFFEN Didier à Mme HUTEAU Gisèle

Secrétaire :

M. MALINGRE Alain

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_02-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 15 DÉCEMBRE 2025

FINANCES - ADMINISTRATION GÉNÉRALE – ÉTAT CIVIL – SÉCURITÉ

Réf. : ASLD/VLB/25/02

OBJET 7.10 - AUTORISATION AU COMPTABLE DE MOUVEMENTER LE COMPTE 1068 : OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE

EXPOSÉ

M. Le Maire indique qu'il a été constaté des irrégularités concernant l'amortissement de certains biens sur les exercices antérieurs.

Il y a donc lieu de procéder à une régularisation par des amortissements complémentaires sur les exercices clos sur les biens suivants :

Biens	Crédit au compte	Débit au 1068
VT-2018-0001	Compte 28152 : 1 046.40	1 046.40
VT-2016-003	Compte 28152 : 9 010.80	9 010.80
VT-2013-2152-004	Compte 28152 : 10 278.18	10 278.18
VT-2013-ETANG ROSAIS	Compte 28152 : 3 241.92	3 241.92
2008-21578-002	Compte 2815738 : 1 207.72	1 207.72
2008-SIGNAL-HORIZONTAL	Compte 2815738 : 391.11	391.11
I-2021-005	Compte 281831 : 2 427.36	2 427.36
I-2022-004	Compte 281838 : 190.80	190.80
M-2013-2188-006	Compte 28188 : 316.96	316.96
M-2014-2188-018	Compte 28188 : 484.58	484.58
2188-140BIS	Compte 28188 : 1959.66	1959.66
2182-01	Compte 21828 : 6860.21	6860.21
2182-03	Compte 21828 : 9909.19	9909.19
TOTAL	**47 324.89 €**	**47 324.89 €**

Ces régularisations doivent s'opérer par opération d'ordre non budgétaire car elles ne doivent en aucun cas figurer dans le résultat de l'exercice au cours duquel elles ont été découvertes. L'opération d'ordre

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_02-DE

VILLE DE EZIN le-Coquet

non budgétaire est effectuée par le comptable public sur décision de l'assemblée délibérante l'autorisant à mouvementer le compte 1068.

Étant entendu l'exposé de M. Le Maire et l'avis favorable de la commission « Finances – Administration Générale – État Civil – Sécurité » du 03 décembre 2025, il est donc proposé aux membres du conseil municipal :

- D'autoriser le comptable à mouvementer le compte 1068 afin de régulariser les montants amortis sur les exercices antérieurs, soit au total 47 324.89 €.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le comptable à mouvementer le compte 1068 afin de régulariser les montants amortis sur les exercices antérieurs, soit au total 47 324.89 €.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an ci-dessus,

Le secrétaire de séance,

Alain Malingre

Le Maire,

René-François Houssin

MAIRIE de VEZIN-LE-COQUET
Ille-et-

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 035-213503535-20251215-2025_12_15_02-DE